



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 8/4/25
ID : 048-200069151-20250403-DELIB_2025_056-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 03 avril 2025 à 18 heures

Date de Convocation 18 mars 2025

Membres en exercice : 35 Présents : 22 Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille Vingt-cinq et le 03 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI,</p> <p>Représentés : René JEANJEAN pouvoir à Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI pouvoir à Pierre HERRGOTT, Martine BOURGADE pouvoir à Flore THEROND, Sylvette HUGUET pouvoir à Gisèle ROSSETTI, Sébastien MOREAU pouvoir à Gérard PÉDRINI, Daniel REBOUL pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Gilles VERGELY pouvoir à Vincent PRATLONG,</p> <p>Excusés : René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Bdeia AMATUZZI, Martine BOURGADE, Sylvette HUGUET, Sébastien MOREAU, Daniel REBOUL, Gilles VERGELY</p> <p>Absents : Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Jean WILKIN</p> <p>Présents non votants :</p>
--	--

Secrétaire de séance : Monsieur Michel CAPONI

DELIB-2025-056 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025 VOLET SOLIDARITÉS

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil n°DELIB_2022_167 en date du 8 décembre 2022 portant modification du règlement des subventions aux associations – tiers lieux,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil n°DELIB_2024_108 en date du 12 septembre 2024 portant actualisation du règlement intérieur des subventions communautaires,

CONSIDÉRANT les demandes de subventions, de participations et de cotisations formulées par diverses associations et organismes du territoire communautaire et après examen de celles-ci par la Commission Solidarités,

SUR PROPOSITION de la Commission Solidarités, réunie le 12 mars 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE d'accorder les subventions suivantes :

Association	Projet	Subvention
Felden.mouv'	Ateliers pour séniors « Habiter le mouvement ensemble au quotidien, bien être et sécurité.	500,00 €
La Maison du Vélo	Ateliers d'auto-réparation	500,00 €
GEM les 4 roches	Ateliers théâtre et chant choral pour mixité des publics	500,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer des conventions annuelles avec les associations,

APPROUVE les termes des projets de conventions s'y rapportant,

ANNEXE le cas échéant un exemplaire dudit projet à la présente délibération.

Le Président,
Henri COUDERC

Le secrétaire de séance,
Michel CAPONI



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.